

2010-2011
RÈGLEMENT

Appel régional à candidatures ouvert du 15 janvier au 30 avril 2010

1. OBJECTIF

Les mobilités de perfectionnement à la formation permettent aux enseignants et aux enseignants-chercheurs de se perfectionner afin de dispenser un enseignement en français dans les établissements membres de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) situés au Moyen-Orient.

Cette mobilité consiste en un perfectionnement scientifique assorti, si nécessaire, d'un perfectionnement linguistique. Elle doit être obligatoirement associée et faisant suite à une mission d'enseignement effectuée dans le sens contraire par un enseignant de l'université partenaire. Ceci en vue de transférer les compétences en perfectionnant l'enseignant candidat à cette mobilité pour lequel l'établissement de rattachement de ce candidat ne possède pas les compétences et les ressources humaines suffisantes.

Ainsi l'enseignant qui demande de se perfectionner va pouvoir prendre en charge le cours à la suite de la formation qu'il va suivre dans l'université partenaire (cf. règlement mission d'appui et d'enseignement).

Ces mobilités renforcent aussi la coopération des établissements en matière de recherche et de formation. Elles peuvent être inscrites dans un accord entre les deux universités concernées par la mobilité.

Ainsi elles pourront aboutir au développement d'autres activités et avoir aussi un impact à court et à long terme pas seulement sur les établissements concernés mais aussi sur les publics cibles et les bénéficiaires finaux.

2. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Le (la) candidat(e) doit :

- répondre aux exigences linguistiques de l'établissement et/ou les autorités consulaires du pays d'accueil,
- justifier du statut présent ou à venir d'enseignant en activité au sein l'établissement universitaire membre de l'AUF et situé dans la région du Moyen-Orient,
- justifier de la pertinence scientifique de sa candidature et de l'intérêt du stage pour lui et pour l'université de rattachement et des retombées positives pour cette même université,
- solliciter un perfectionnement dans le cadre du domaine correspondant au besoin de l'université d'origine et lié à l'enseignement assuré par le missionnaire bénéficiaire de la mission d'appui et d'enseignement,
- choisir l'établissement d'accueil celui d'origine de l'enseignant bénéficiaire de la mission d'appui et d'enseignement,
- produire une lettre d'invitation de l'établissement d'accueil,
- produire l'ensemble des pièces demandées,
- déclarer toute prise en charge financière autre que celles demandées à l'AUF,
- ne pas avoir déjà bénéficié d'une bourse du même type de l'AUF,
- déposer le dossier de candidature dûment rempli dans les délais impartis.

L'établissement d'accueil doit :

- être membre de l'AUF,
- être l'université d'origine de l'enseignant qui va assurer le cours dans l'université de rattachement du candidat,
- être situé dans un pays différent de celui dans lequel le candidat exerce son activité ou mène ses recherches,
- justifier de son accord et de sa capacité à organiser le perfectionnement sollicité,
- valider et certifier les travaux du bénéficiaire chercheur,
- s'engager à mettre à la disposition du bénéficiaire tous les moyens nécessaires pour le bon déroulement de sa formation,

Un soutien à la prise en charge des frais de séjour de la part de l'établissement d'accueil est vivement souhaité (logement, repas, etc,...).

L'établissement d'origine doit :

- être membre de l'AUF,
- transmettre au Bureau Moyen-Orient (BMO) les dossiers des candidats exerçant en son sein,
- proposer un classement en fonction de ses priorités (ce classement, qui ne s'impose pas au BMO, constitue néanmoins une indication),
- s'engager à reconnaître et valider le perfectionnement offert par l'université d'accueil.

3. PROCEDURE DE SELECTION DES CANDIDATURES

La procédure de sélection s'exécute au seul niveau régional. Les dossiers de candidatures visés par les établissements d'origine des candidats, peuvent être classés et assortis d'un avis motivé par les universités, puis transmis au BMO avec les dossiers de missions d'appui et d'enseignement qui viennent en complément à ces demandes de mobilités (cf dossier de candidature mission d'appui et d'enseignement). Le BMO examine la recevabilité administrative des dossiers de candidatures qui sont ensuite soumis à la procédure de sélection par la Commission régionale d'experts (CRE).

4. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Les principaux critères retenus pour la procédure de sélection sont :

- Les objectifs scientifiques attendus et les retombées à court terme pour l'établissement d'origine,
- La cohérence du projet de perfectionnement: cohérence entre le profil du candidat, les priorités et les besoins de l'université d'origine et le stage programmé dans l'université d'accueil
- L'engagement des universités à réaliser la mission d'enseignement et la formation de l'enseignant traduite si possible par l'existence de convention entre les partenaires,
- Le flux de mobilité (priorité aux mobilités sud-> sud, puis sud-> nord),
- L'équilibre entre les sexes des candidats (la priorité sera donnée aux candidates à qualité égale des dossiers),
- La dimension francophone du projet.

5. CALENDRIER

15 janvier 2010 :	Lancement et diffusion de l'appel à candidatures par le BMO de l'AUF
30 avril 2010 :	Clôture de l'appel à candidatures
mi-juin 2010 :	Sélection des candidats par la CRE
fin juin 2010 :	Publication des résultats
début septembre 2010 :	Mise en oeuvre de la mission entre le 1er septembre 2010 et le 31 août 2011

6. MODALITES DE PRISE EN CHARGE ET NATURE DU SOUTIEN FINANCIER

La durée de cette mobilité est de 1 mois en général et peut exceptionnellement être portée jusqu'à 3 mois maximum.

Le stage de perfectionnement ne peut être morcelé, ni prolongé, ni interrompu (entraînant automatiquement la cessation de la prise en charge). La période de mobilité est définie en relation entre l'université d'accueil, l'université d'origine et le bénéficiaire. L'AUF répondra à ces exigences dans la mesure de la disponibilité des vols.

Les bourses accordées comprennent exclusivement et au maximum :

- un titre de transport aller-retour émis par l'AUF et mis à la disposition du bénéficiaire, lui permettant d'effectuer le trajet entre sa région d'origine et sa région d'accueil ; les excédents de bagages ne sont pas pris en charge,
- une indemnité forfaitaire d'entretien de participation aux frais de séjour établie en fonction du niveau de vie dans la région d'accueil, qui est versée dans la limite de la durée de la bourse accordée (barème actuel 900€/mois pour une mobilité vers l'un des pays du Nord et 775€/mois pour une mobilité vers le Sud). Les autres formalités sont à la charge du boursier.
- une assurance-maladie, accident et rapatriement qui est obligatoire dans le pays de destination et dont les modalités seront ultérieurement portées à la connaissance des intéressés lors de la notification de la bourse.

7. OBLIGATIONS DU BOURSIER

A l'expiration de la mobilité, le bénéficiaire remettra un rapport (compte-rendu de mission, appréciation du séjour, intérêt scientifique et pédagogique, impact sur les publics cibles -étudiants/enseignants, sur la création de partenariats durables et le travail en réseaux entres les deux établissements, suites données à cette participation...) dans un délai de 2 mois (un exemplaire à l'université d'accueil, un exemplaire à l'université d'origine et un exemplaire au BMO). Il doit aussi remettre une attestation de l'université d'accueil certifiant des activités qu'il a suivies et réalisées.

8. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature, pour être recevable, doit comprendre la totalité des pièces suivantes :


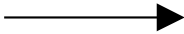
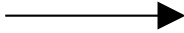
- formulaire de candidature dûment complété par le candidat et visé par les autorités de l'établissement d'origine,
- curriculum vitae détaillé actualisé détaillant l'ensemble du cursus universitaire et professionnel du candidat,
- convention bilatérale signée entre établissements concernés par la mobilité prévoyant les échanges des enseignants. En l'absence de ce document, une lettre d'engagement de la part du président/recteur (ou du vice-président ou responsable des relations internationales) de l'université d'origine de l'enseignant concerné par la mobilité, donnant son accord pour la réalisation de cette mission et s'engageant à signer une convention avec l'établissement d'accueil de la mission en vue de développer les relations et d'appuyer cet établissement dans le domaine de l'enseignement et de la formation,
- description détaillée du projet de stage établissant la relation entre les objectifs et finalités visées et les activités qui seront engagées,
- accord motivé du responsable scientifique dans l'établissement d'origine comportant le nom de l'enseignant ainsi que les dates de mobilité, le perfectionnement visé par cette mobilité qui est en relation avec la mission d'appui et d'enseignement qui se fera dans le sens contraire et avant cette mobilité,
- accord motivé du responsable de la structure d'accueil comportant le nom de l'enseignant et confirmant les dates du stage de perfectionnement et son contenu qui est en relation avec la mission d'appui et d'enseignement qui se fera dans le sens contraire et avant cette mobilité.

Le dossier de candidature doit être envoyé au plus tard le 30 avril 2010. ATTENTION : une(des) pièce(s) complémentaire(s) pourra(ont) éventuellement être acceptée(s) après réception du dossier jusqu'au 7 mai 2010. Ceci ne s'applique qu'aux dossiers recus avant le 30 avril. Aucune exception ne sera faite après ces dates.

9. LES CANDIDATURES DOIVENT S'INSCRIRE DANS LES DISCIPLINES SUIVANTES

Champs disciplinaires		Codes
SCIENCES DE LA VIE	Santé et recherche biomédicale : biologie, épidémiologie, pathologies, thérapeutiques	11
	Biologie animale et recherches vétérinaires : biologie, génétique, nutrition, élevage, épidémiologie, pathologies, thérapeutiques	12
	Biologie végétale et recherches agronomiques : biologie, génétique et amélioration des plantes, épidémiologie, pathologies, thérapeutiques	13
SCIENCES DE LA MATIÈRE	Sciences physiques et mathématiques	21
	Sciences chimiques	22
	Sciences de l'Univers : astronomie, astrophysique, océan, atmosphère, sciences de la terre	23
SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR	Connaissance et gestion des ressources naturelles : eau, sol, biodiversité, en relation avec les activités humaines (environnement-développement)	31
	Agro-alimentaire et Génie des Procédés : transformation des produits animaux et végétaux	32
	Téledétection et applications	33
	Électronique et Génie électrique	34
	Mécanique et Génie des Matériaux	35
	Énergie et Génie des Procédés	36
	Génie linguistique	37
	Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication : informatique, automatique, traitement du signal, sciences de l'information	38
SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ	Langues et Humanités : sciences du langage, littérature, philosophie, sciences historiques, pédagogie	41
	Sciences économiques	42
	Sciences de gestion	43
	Sociologie : démographie...	44
	Anthropologie	45
	Sciences juridiques : droit public, droits fondamentaux	46
	Sciences juridiques : droit de l'environnement	47
	Science politique	48
	Géographie et aménagement : villes, urbanisme, transports,...	49
	Sciences juridiques : droit privé et des affaires	51
	Sciences du tourisme	52

10. LA CANDIDATURE DOIT ETRE ADRESSEE AU BUREAU MOYEN-ORIENT (www.auf.org/regions/moyen-orient) DE L'AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE (AUF)

L'établissement d'origine du candidat est situé dans l'un des pays de la région Moyen-Orient :	La candidature doit être déposée au :
<p>- à Djibouti, en Iran, en Jordanie,  au Liban, au Pakistan, dans le Territoire palestinien occupé ou au Yémen :</p>	<p>BUREAU MOYEN-ORIENT (BMO) Rue de Damas Villa F, Cité Bounoure B.P.: 11-9082 Beyrouth, Liban Tél (standard) : +961 1 420 270 Tél (ligne directe du service des mobilités) : +961 1 611 628 Tcpie : +961 1 615 884 Courriel : moyen-orient@auf.org</p>
<p>- en Égypte : </p>	<p>CAMPUS NUMÉRIQUE FRANCOPHONE (CNF) D'ALEXANDRIE Université Senghor, 1, Place Ahmed Orabi, El Mancheya B.P. 21111-415, Alexandrie - Égypte Tél. : + 20 3 48 43 560 Tcpie : + 20 3 48 50 532 Courriel : info@eg.auf.org</p>
<p>- en Syrie : </p>	<p>CAMPUS NUMÉRIQUES FRANCOPHONES (CNF) -CNF DE DAMAS Université de Damas, Cité Universitaire 6, Rue Omar Bin Abdul Aziz, Al Mezzeh B.P. 13141, Damas - Syrie Tél. : + 963 11 21 22 871 Tcpie : + 963 11 21 30 236 Courriel : cnf-damas@sy.auf.org</p> <p>-CNF D'ALEP Université d'Alep B.P. 12355, Alep - Syrie Tél. : + 963 21 26 34 406 Tcpie : + 963 21 26 34 407 Courriel : cnf-alep@sy.auf.org</p>